

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024 à 19h00

Nombre membres

En exercice : **14**

Présents : **8**

Votants : **9**

Présents : Didier CORVEY-BIRON, Jean-Noël MANDIER, René BAYLE, David GRAND, Valérie DROUVIN, Régis LACROIX, Marie-Sophie BARBIER, Benjamin CHABERT

Absents : Annie BERECHÉ, Laure ALBERTIN, Nathalie DECTOT, Mickaël GRAS, Guillaume CROIZAT, Vincent CAILLAT

Procuration : Guillaume CROIZAT donne procuration à Benjamin CHABERT

Sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire

Secrétaire de séance : Régis LACROIX

Approbation du précédent procès-verbal



1. Etude et délibération : tarifs de la Salle des Fêtes pour les associations

Après étude des tarifs actuellement appliqués pour les associations de Beaulieu, il est décidé que les associations Beaulieu Anim – Amis du Vézy – ACCA – PECHE – NEW MAP - APEBT- bénéficieront dès à présent de la gratuité de la salle pour 2 manifestations par an (hors Vogue et kermesse). Sera ensuite appliqué le tarif préférentiel associatif, puis le tarif public. Délibération prise à l'unanimité en ce sens.

2. Adhésion au nouveau contrat groupe Prévoyance à compter du 1er janvier 2025

Le contrat groupe actuel souscrit par le biais du Centre de Gestion auprès de la société de prévoyance Willis towers watson France a été dénoncé par anticipation au 31.12.2024. Aussi, le Centre de gestion de l'Isère ayant lancé une consultation pour un nouveau contrat à effet du 1^{er} janvier 2025, il a été décidé de leur donner mandat par la commune afin d'avoir ensuite la possibilité d'adhérer au nouveau contrat groupe. Aujourd'hui le Conseil Municipal confirme son intention d'adhérer au nouveau contrat groupe, auprès du groupement COLLECTEAM – ALLIANZ Vie. Après la présentation par le centre de gestion aux élus devant avoir lieu le Lundi 30 Septembre à 17h00 en webinaire, une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal pour acter les montants de la participation employeur par la collectivité.

3. Réexamen de la délibération concernant les ZAENR adoptée lors du Conseil Municipal du 30 Mai 2024

Considérant qu'une erreur s'est glissée lors de la retranscription de la délibération N° 2024-018 portant sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables – ZAENR, adopté par le conseil Municipal en date du 30 Mai 2024, il convient de la retirer. Ainsi, nouvelle délibération est prise avec prise en compte des éléments suivants :
Point n°2 : **Pour les projets d'énergies renouvelables « territoriaux » de grande envergure : aucune ZAENR.**
Le reste est inchangé. Nouvelle délibération est prise à l'unanimité en ce sens.

4. Urbanisme

DP HOSTACHY Alexandre : Remplacement du portail existant et de la clôture - Acceptée
Parcelle N° A 603 – 581 – 601 – Route Nationale 92

5. Divers :

- Les travaux du parking de l'école ont été faits.
- L'épareuse est passée et le lamier passera au mois de novembre – décembre. Il est rappelé que la taille des la végétation à l'aplomb des voiries est normalement à la charge des propriétaires.
- Les travaux de l'église vont démarrer d'ici la fin de l'année.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Les devis des menuiseries de la Mairie vont être étudiés et mis à jour afin de pouvoir constituer un dossier de demande de subvention sur l'année 2025.
- La nouvelle chaudière de l'école a été mise en service lundi dernier : au mois de juin nous pourrons faire une étude sur l'économie réalisée.

Séance levée à 20H30

M. Didier CORVEY-BIRON,
Maire et Président de Séance

Régis LACROIX,
Conseiller et Secrétaire de séance

